

Termes de Référence
Relatif à l'acquisition d'un logiciel comptabilité des
dépenses engagées (Service Contrôle de Gestion)

CICOS
SECRETARE
GENERAL



I. Contexte et justification.

La Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha « CICOS » dont le siège se trouve à Kinshasa en République Démocratique du Congo, désire acquérir un logiciel destiné à la tenue de la comptabilité des dépenses engagées au sein de Service Contrôle de gestion.

En application des dispositions de la décision n° 008/CICOS-CM.05 du 13 décembre 2005 modifiant la décision n°05/CICOS-CM-01 du 27 novembre 2003 portant Organisation et fonctionnement du Secrétariat Général de la CICOS, le Service Contrôle de Gestion est notamment chargé de :

- contrôler toutes les opérations financières de la CICOS ;
- donner son avis motivé sur les actes susceptibles d'entraîner une incidence budgétaire et/ou financière ;
- faire au Secrétariat Général un rapport sur la situation financière de la CICOS ;
- établir obligatoirement, à l'attention du Comité des Ministres, un rapport annuel sur la situation financière et sur le contrôle de l'exécution du budget ;
- tenir une comptabilité des dépenses engagées au titre de la gestion par chapitre, par article et par rubrique des dépenses ;
- tenir et mettre sa comptabilité à la disposition du Comité des Ministres et des Chambres, des Comptes de la Cours de Comptes de la CEMAC et le République Démocratique du Congo ;
- exercer des contrôles réguliers sur le stock et les immobilisations ainsi que les conditions de gestion des biens faisant l'objet de la comptabilité.

II. Objectif.

L'objectif d'acquérir un logiciel de comptabilité des dépenses engagées est de permettre au Contrôleur de tenir en toute autonomie sa comptabilité comme le recommande le règlement financier de la CICOS. Le logiciel permet d'économiser de temps et de simplifier le volume de travail, il permet aussi de sécuriser le processus de gestion de la comptabilité et d'avoir des données fiables afin de :

- alerter et d'établir un rapport périodique (à tout moment) au Secrétaire Général sur la situation financière de la CICOS ;
- établir un rapport annuel sur la situation financière de la CICOS et sur le contrôle de l'exécution du budget au Comité des Ministres et aux Chambres de cours des comptes de la CEMAC, RDC et ANGOLA.





III. Fonctionnalités du Logiciel de comptabilité des engagements.

- paramétrage de système, ouverture et clôture de l'exercice ;
- archivage des données ;
- création de nouveau dossier ;
- suivi budgétaire par imputation au moyen de fiche de suivi ;
- la sauvegarde des données comptables sur un support amovible ;
- exportation ou importation des données en Ms Excel ou Ms Word ;
- impression des données comptable ;
- commande annuler et rétablir des opérations ;
- consultation et recherche des opérations dans le système ;
- possibilité d'imprimer le tableau regroupant imputations budgétaires non mouvementé pendant une période ou à la fin d'exercice comptable ;
- possibilité de regrouper les lignes budgétaires qui ont connu le transfert.

IV. Description des tâches, les livrables et Responsabilité du Fournisseur.

Le Fournisseur du logiciel sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclut les coûts supplémentaires résultant des quantités supplémentaires des éléments nécessaires à la prestation.

Le service après-vente doit être assuré pour la mise à jour. Le logiciel de comptabilité doit obligatoirement créer automatiquement des tableaux ci-dessous après enregistrement des opérations dans le logiciel :

- tableau de recette de contribution des Etats membres incluant leur prévision, réalisation, reste à recouvrer et taux d'exécution ;
- tableau de frais de personnel, rémunération, prime et allocations diverses ;
- tableau de matières, matériels et fournitures consommées ;
- tableau de ventilation des dépenses eau, électricité et carburant ;
- tableau de ventilation de frais de transport et missions ;
- frais loyers et charges locatives ;
- frais d'entretiens et maintenances ;
- frais de relations publiques ;
- autres acquisitions de service ;
- tableau centralisateur de suivi des dépenses de fonctionnement et leur pourcentage d'exécution par rapport aux prévisions ;

- tableau centralisateur de suivi des dépenses d'investissement et leur pourcentage d'exécution par rapport aux prévisions ;
- tableau de revue synthétique de l'état d'exécution du budget de la CICOS (les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement et les pourcentages d'exécution de chaque imputation ou rubrique) ;
- tableau des recettes et dépenses hors budget venant des partenaires et leur exécution ;
- création des fiches de suivi des dépenses pour chaque imputation ;
- création des fiches des dépenses engagées (crédit ouvert, augmentation et diminution et leur report automatique avec le numéro) ;
- la fiche de dépenses engagées doit inclure le montant, le nom de fournisseur ;
- fournir une version de démonstration du logiciel ;
- avoir une licence d'installation à une durée indéterminée ;
- renforcer les capacités de l'utilisateur.

V. Profil, compétence et obligations du fournisseur.

Le souscripteur doit :

- être une maison reconnue au plan international ou une Société qualifiée en informatique, conception et fournitures des logiciels comptables ;
- être en règle avec l'administration fiscale de son pays et avoir une expérience requise dans la fourniture du logiciel de comptabilité ainsi que l'accompagnement des utilisateurs ;
- avoir déjà réalisé les travaux similaires avec une administration nationale et ou avec une organisation Internationale ;
- fournir les références de sociétés du même secteur qui utilisent déjà le logiciel.

VI. Devise de la proposition et modalités de paiement.

Les offres financières des soumissionnaires seront libellées en dollars américains ou francs congolais. Après l'attribution du marché, un contrat de prestation sera signé avec le fournisseur ou adjudicateur du marché. Ce dernier procédera à l'installation et paramétrage du logiciel avant de former l'utilisateur.

Une avance de 60% sera payée au fournisseur au comptant, par chèque ou par virement à la signature du contrat de prestation de service.

Le solde de 40% de la facture sera payé après avis favorable du service demandeur, dans délai de trois mois suivant la date l'installation du logiciel et formation de l'utilisateur dudit logiciel.



VII. Validité de l'offre et soumission des propositions.

Les soumissions resteront valides pendant trente (30) jours suivant la date limite de soumission des propositions arrêtées par la CICOS. Les souscripteurs à la consultation restreinte et/ou à l'appel d'offres doivent transmettre une offre technique et financière à l'attention de Madame le Secrétaire Général de la CICOS, Avenue Wagenia n°24 (croisement avec avenue des Poids Lourds), Building Kilou 3^{ème} étage. Tél : (243) 01 25 10 35 65 ou par mail à l'adresse : cicos_inst@cicos.int, cicos_inst@yahoo.fr.

L'enveloppe contenant les offres techniques et financières devra porter la mention suivante : « demande de fourniture d'un logiciel de comptabilité des dépenses engagées ».

VIII. Date limite de soumission de propositions.

Les propositions doivent être déposées sous pli fermé au Secrétariat Général de la CICOS tous les jours ouvrables entre 9 heures à 15 heures, heure locale. **La date limite est fixée 20 mars 2021**

IX. Délai d'exécution.

Les travaux d'installation, test de performance et formation de l'utilisateur seront exécutés dans un délai de un (01) mois, à compter de la date de signature du contrat de prestation.

X. Responsable de l'action.

le Service Contrôle de Gestion est le responsable de cette action.

